

E FOOT 38

Procès Verbal N° 455



SAISON 2019-2020

*Journal officiel
du District de l'Isère de Football*



LE FOOT EN ISERE MOI J'ADHERE

L'HEBDOMADAIRE D'INFORMATION GENERALE DU FOOTBALL DEPARTEMENTAL

Table des Matières

Cette Semaine :

| | |
|--|-----------|
| SECRETARIAT ADMINISTRATIF | 3 |
| COMMISSION DES ARBITRES..... | 6 |
| COMMISSION F.M.I..... | 11 |
| COMMISSION DELEGATIONS..... | 12 |
| COMMISSION ETHIQUE ET PREVENTION .. | 14 |
| COMMISSION FEMININES | 15 |
| COMMISSION FOOT ENTREPRISE..... | 16 |
| COMMISSION FUTSAL | 19 |
| COMMISSION DES REGLEMENTS..... | 20 |
| COMMISSION SPORTIVE ET COUPES | 26 |
| STADES MUNICIPAUX GRENOBLOIS | 31 |
| COMMISSION TECHNIQUE..... | 32 |
| COMMISSION DES TERRAINS..... | 36 |

COORDONNÉES DISTRICT

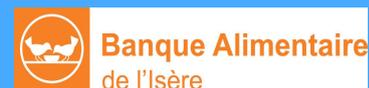
2 BIS RUE PIERRE DE COUBERTIN
38360 SASSENAGE
TEL : 04 76 26 82 90 - FAX : 04 76 27 04 62
EMAIL : district@isere.fff.fr



ETHIQUE
SECRETARIAT
TRESORIER
APPEL
ARBITRES
DISCIPLINE
TERRAINS
FEMININES
ENTREPRISES-FUTSAL
REGLEMENTS
SPORTIVE
STATUT DE L'ARBITRAGE
TECHNIQUE

04 76 26 87 70
04 76 26 82 90
04 76 26 82 92
04 76 26 87 72
04 76 26 82 94
04 76 26 82 97
04 76 26 82 95
04 76 26 87 73
04 76 26 87 74
04 76 26 82 96
04 76 26 87 71
04 76 26 87 75
04 76 26 82 99

NOS PARTENAIRES



SECRETARIAT ADMINISTRATIF

MARDI 8 OCTOBRE 2019

CARNET NOIR

Le Président du District de l'Isère,
Les membres du District de l'Isère,
Le personnel administratif et technique,
tiennent à présenter leurs très sincères condoléances
à Daniel CHABERT (membre de la Commission Discipline) suite au décès de sa maman.

Assemblée Générale d'Hiver Vœux des clubs

En prévision de l'Assemblée Générale d'Hiver du District qui aura lieu le 7 décembre 2019.
et en application de l'article 12.5.2 des statuts du District
Les propositions de modifications aux règlements du District et les questions diverses doivent parvenir au Comité de Direction au moins trente (30) jours avant la date de l'Assemblée Générale.
Afin que ces questions, vœux, soient préalablement étudiés par la mission juridique nous vous remercions de les faire parvenir **pour le 18 octobre au plus tard**.

RAPPEL E-MAILS COMMISSIONS ET AUTRES

| AUTRES E-MAILS | |
|---|--|
| DISTRICT | district@isere.fff.fr |
| PRESIDENT | president@isere.fff.fr |
| VICE PRESIDENT DELEGUE | herve.giroud-garampon@isere.fff.fr |
| TRESORIER | jraymond@isere.fff.fr |
| COMPTABILITE | comptabilite@isere.fff.fr |
| SECRETAIRE GENERAL | secretaire-general@isere.fff.fr |
| RESPONSABLE ADMINISTRATIVE | elisabeth.belot@isere.fff.fr |
| CONSEILLER TECHNIQUE FEDERAL | thomas.bartolini@isere.fff.fr |
| EDUCATEUR SPORTIF | david.cazanove@isere.fff.fr |
| CONSEILLER DEPARTEMENTAL FOOTBALL ANIMATION | jeremy.hugonnard@isere.fff.fr |
| CONSEILLER TECHNIQUE DE L'ARBITRAGE | NICOLAS.BROTONS@ISERE.FFF.FR |



| E-MAILS COMMISSIONS | |
|-----------------------|--|
| APPEL | APPEL@ISERE.FFF.FR |
| ARBITRES | ARBITRES@ISERE.FFF.FR |
| DELEGATIONS | DELEGATIONS@ISERE.FFF.FR |
| DISCIPLINE | DISCIPLINE@ISERE.FFF.FR |
| FOOT ENTREPRISE | FOOT-ENTREPRISE@ISERE.FFF.FR |
| FUTSAL | FUTSAL@ISERE.FFF.FR |
| SPORTIVE | SPORTIVE@ISERE.FFF.FR |
| TERRAINS | TERRAINS@ISERE.FFF.FR |
| FEMININES | FEMININES@ISERE.FFF.FR |
| ETHIQUE ET PREVENTION | ETHIQUE@ISERE.FFF.FR |

POUR INFORMATION: SI VOUS UTILISEZ LES ADRESSES E-MAIL DES COMMISSIONS, IL EST INUTILE DE FAIRE UNE COPIE AU DISTRICT. UN TRANSFERT EST FAIT AUTOMATIQUEMENT.

TRESORERIE

FORFAIT JOURNEE

Du 5-6 Octobre 2019

AMENDE 32 €

| | |
|-------------------|-------|
| GRESIVAUDAN | D4 |
| VINAY | U15D3 |
| BALMES NORD ISERE | U13N3 |

FORFAIT APRES TIRAGE COUPE U18

Du 5 Octobre 2019

AMENDE 93 €

| | |
|-----------------|-------|
| ST HILAIRE COTE | CIU18 |
| UNIFOOT | CIU18 |

FORFAIT GENERAL U13

Du 26 au 30 Septembre 2019

AMENDE 68 €

| | |
|-------------|-------|
| SASSENAGE 2 | U13N3 |
| ASCOL | U13N3 |

NON SAISIE DE RESULTATS SUR FOOT-CLUBS

Du 5-6 Octobre 2019

AMENDE 11 €

| | |
|------------------------|--------|
| ST SIMEON DE BRESSIEUX | U13 |
| MISTRAL GRENOBLE | FUTD2 |
| VIE ET PARTAGE | FUTD1 |
| O. NORD DAUPHINE | U13N1 |
| O. NORD DAUPHINE | U13N2 |
| O. VILLEFONTAINE | U13N3 |
| VOUREY-FOOT | U18FA8 |

FMI NON RETOURNEE

Du 5 Octobre 2019

AMENDE 75 €

| | |
|--------------|-------|
| VALLEE BLEUE | CIU18 |
|--------------|-------|

FM NON RETOURNEE

Du 21 Septembre 2019

AMENDE 75 €

| | |
|--------------|-------|
| GRESIVAUDAN | U13N3 |
| DEUX ROCHERS | U13N3 |

CORRESPONDANCES

TRANSMISES AUX COMMISSIONS :

DISCIPLINE : VAZ F. – EL FASKAOUI F. – FC 4 MONTAGNES – ENT. FOOT ETANGS (2) – ROUSSILLON A. – DE CARVALHO G. – SMACCHIA F. – TOUIOUAR A. – CHERKAOUI H. – GIROUD M. – TREVISAN A. – KEITA I. – CUSANNO S. – FERNANDES C. – LEVYN D. – DE CARVALHO G. – SAINT ALBIN L.

APPEL : TURC DE GRENOBLE – GIERES.

REGLEMENTS : VAREZE – BEAUVOIR – GR. FURE ISERE – CROLLES – AS GRESIVAUDAN – PONT DE CLAIX – PERRIN C. – COLLINES – ST MAURICE L'EXIL – SASSENAGE - GIERES – FLO LUONGO.



COMMISSION DES ARBITRES

PERMANENCE DU MARDI 8 OCTOBRE 2019

Président : METE Orhan.

Secrétariat : J. SABATINO

Présents : A. AMARI – A. MAREY – J. CHARLES.

Rappel: consultation des désignations. La CDA rappelle à tous ses arbitres, que les désignations sont susceptibles d'être modifiées sur MyFFF jusqu'au samedi 10h. Vous devez donc impérativement consulter vos désignations jusqu'à ce moment. Au-delà, le désignateur vous appelle en cas de modification.

Rappel rédaction et envoi des rapports : La CDA demande à l'ensemble de ses arbitres, de rédiger vos rapports dans le document prévu à cet effet sur le site du District, rubrique Arbitrage > Docs Arbitres > Rapports Disciplinaires d'Arbitrage. La CDA demande à ses arbitres d'envoyer leur rapport à l'adresse : discipline@isere.fff.fr

COORDONNEES CDA 2019-2020 :

De nombreuses personnes recontactent les anciens membres de la commission des arbitres à tort. Nous vous transmettons à nouveau ci-dessous le tableau de l'actuelle CDA avec les attributions pour la saison 2019-2020.

COMMISSION DES ARBITRES

| MEMBRES DU BUREAU DE LA C.D.A. | | | |
|--------------------------------|--|----------------|-------------------------|
| | NOM Prénom (Fonction) | Téléphone | Mail |
| 1 | METE Orhan Président de la CDA Responsable organisation des évènements CDA | 07 83 93 27 86 | orhanmete1975@gmail.com |

| | | | |
|---|--|---|---|
| 2 | MAREY Arnaud Vice-Président délégué Désignations arbitres D1-D2-AA | 06 17 14 62 03 | designations38@gmail.com |
| 3 | SABATINO Joseph Vice-président Responsable rédaction PV, statuts Représentant à la Commission de discipline | 06 82 40 62 73 | sabatino.joseph@bbox.fr |
| 4 | BENZEKRI Mustapha Responsable formation (Cap Ligue et ETDA) | 07 51 87 77 49 | mustaphabenzekri@gmail.com |
| 5 | AMARI Abdelkader Désignations des arbitres D3-D4- D5 et Féminines | 06 69 63 82 41 | kade380920@gmail.com |
| 6 | CUSANNO Stéphane Désignations arbitres JAD1-JAD2 – Séniors J1-J2 Catégories : U15-U18-U20 | 06 46 41 36 44 | designateursjeunesarbitres38@ hotmail.com |
| 7 | NASRI Riad -Désignations arbitres foot entreprise -Adjoint aux désignations arbitres Catégories : U15-U18-U20 | Uniquement Foot entreprise : 06 21 62 45 26 | Uniquement Foot entreprise : riadnasri.polebatterie38@orange.fr |
| 8 | COBAN Hüseyin Désignations futsal, Commission d'appel | 06 79 74 75 77 | hey38130@msn.com |
| 9 | BARENTON Edgar Suivi administratif des arbitres (ob- servations, notes questionnaires...) Désignations des observateurs CDA | 07 86 49 43 90 | edgar.barenton@gmail.com |



| | | | |
|----|--|----------------|-------------------------------|
| 10 | CHARLES Jacques Secrétariat CDA, enquêtes | 06 87 88 47 39 | jacques.charles0982@orange.fr |
| 11 | SABRI Karim Membre non-arbitre | 06 14 99 02 26 | ksabri4@laposte.net |
| 12 | BOURGEOIS Samuel Technicien | | |
| 13 | BROTONS Nicolas CTDA | | |

Rattrapage des tests physiques (modification)

Rattrapage suspendu jusqu'à nouvel ordre.

Tout arbitre absent à l'AG et aux tests physiques ne sera plus désigné en attendant le rattrapage

Information sur les désignations

- Les arbitres officiant en D1 et D2 (R3 pour les AAD1) peuvent contacter Arnaud MAREY
- Ceux officiant dans les autres compétitions masculines et féminines contactent Kader AMARI.
- Les JAD1 et 2 et séniors J1 et J2 contactent Stéphane CUSANNO**
- Le futsal est géré par Hüseyin COBAN
- Le foot entreprise est du ressort de Riad NASRI.

Formation initiale de nouveaux arbitres

Stage formation arbitrage les 19 et 26 octobre et 2 novembre 2019 au DIF

Liste des candidats inscrits :

| NOM | PRÉNOM | CLUB QUI INSCRIT LE CANDIDAT | OBSERVATION |
|---------|--------|------------------------------|-----------------|
| GUFFROY | LUCIE | FC BOURGOIN | DOSSIER COMPLET |
| YUKSEL | ALAIN | FC ECHIROLLES | DOSSIER COMPLET |

| | | | |
|-----------|---------|----------------------|--|
| VARESANO | CLEMENT | OC EYBENS | DOSSIER COMPLET |
| HYSENJ | AMIR | BOURG OISANS | DOSSIER COMPLET |
| PEREZ | THOMAS | BALMES NORD ISERE | DOSSIER COMPLET |
| ABDOU | LOTFI | VILLENEUVE AJA | DOSSIER COMPLET |
| EKINCI | DENIS | FC BOURGOIN JALLIEU | DOSSIER COMPLET |
| HERIVault | ALEXIS | BIZONNES | DOSSIER COMPLET |
| OZEN | FURKAN | BOURGOIN FC | DOSSIER COMPLET |
| SONZOGNI | THIBAUT | | DOSSIER COMPLET |
| REBAYA | MOHAMED | AS FONTAINE | DOSSIER COMPLET |
| AIDOU | SAMI | US JARRIE CHAMP | DOSSIER INCOMPLET : MANQUE CERTIFICAT MÉDICAL |
| HAUTCOEUR | THOMAS | AS VER SAU | DOSSIER INCOMPLET : MANQUE PHOTO |
| DAMS | IHEB | FC ST MARTIN D'HERES | DOSSIER INCOMPLET |

COURRIERS DIVERS :

FFF /FOOT 2000 : Indisponibilités Arbitres/Observateurs.

COURRIERS CLUBS :

MOS3RIVIERES FC : absence arbitre match séniors D1 PA, MOS3R – LA COTE ST ANDRE, l'arbitre désigné pour le match n'a pas vu la programmation du match à 13h sur sa désignation et pensait que celui-ci avait lieu à 15h, suite à appel du responsable des désignations de la CDA, suspend l'arbitre de 2 non désignations.

GROUPEMENT FEMININ NIVOLAS –TOUR ST CLAIR : absence arbitre match Féminin U18F Ph.1 PC du 06/10/2019 à 13h00, contre NIVOLLET, transmis au responsable concerné pour enquête et suite à donner.

FC CANTON DE VINAY : nous signale,

Le forfait de leur équipe U18 2 en D3 PG contre VALLEE D'HEIN, LE 12/10/2019, pris note, transmis au responsable concerné.

Match U15 D3 PC du 12/10/2019 VINAY 1 – COMMELLE, avancé à 13h00 au lieu de 15h00, pris note, merci de prévenir l'arbitre si désignation, transmis au responsable.

ST GEOIRE EN VALDAINE : demande arbitre match U18D3 Ph.1 du 12/10/2019, ST GEOIRE EN VAL-



PV N°455 **JEUDI 10 OCTOBRE 2019**

DAINE – CHIRENS transmis au responsable concerné pour suite à donner dans la mesure de ses possibilités.

FC CHIRENS : demande arbitre match U15 D3 PF, du 12/10/2019 transmis au responsable concerné pour suite à donner dans la mesure de ses possibilités.

ESPOIR FUTSAL 38 : programmation match D2 FUTSAL du 20/10/2019 à 16h00 contre MISTRAL FUTSAL au gymnase de St ALBAN DE ROCHE, pris note, transmis au responsable concerné.

ISLE D'ABEAU : rapport de l'éducateur du club U13, Giroud Mickael, suite à l'arrêt du match U13 du 05/10/2019, TOUR ST CLAIR 2 – ISLE D'ABEAU, pris note, concerne aussi la Commission de Discipline du District.

AS VERSAU : inscription et documents fournis pour candidat au stage initial en arbitrage, pris note, transmis au responsable.

FC ST MARTIN D'HERES : inscription et documents fournis pour candidat au stage initial en arbitrage, pris note, transmis au responsable.

COURRIERS ARBITRES :

KHOUAS Abdelfettah : courrier pour absence au match U18 ST MARTIN D'URIAGE – CROLLES, pris note transmis au responsable pour suite à donner.

MERICHE Mohamed : problèmes de paiement suite à son erreur de tarification, refait les justificatifs de paiements pour les clubs concernés, ceux-ci doivent à l'arbitre 6 € chacun, match CLAIX – ST GEORGES DE COMMIERS en U15 D3, transmis au responsable.

BEN MAHREZ Mohamed El Abed : étant étudiant à Grenoble à l'institut polytechnique pour quelques temps et arbitre de 2ème série de Tunisie, nous envoie une demande de candidature pour officier en district de l'Isère de football, ainsi que tous les documents et attestations concernant son arbitrage en Tunisie, transmis au responsable pour suite à donner.

ATTENTION
L'ARBITRE, SI TU Y TOUCHES
TES SUR LA TOUCHE
LA FRAPPE C'EST DANS LE BALLON

La loi du 23 octobre 2006 stipule que les arbitres sont considérés comme chargés d'une mission de service public, et les atteintes dont ils peuvent être victimes dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de leur mission seront désormais réprimées par des peines aggravées, lourdes amendes et peines de prison ferme prévues par le code pénal.

COMMISSION F.M.I.

RÉUNION COMMISSION DU 08 OCTOBRE 2019

Président : M. MALLET

Présents : MM. BOULORD, MONTMAYEUR ; GIROUD GARAMPON

CONVOICATIONS

En accord avec la CDA, la commission FMI recevra au District de l'Isère

Le mardi 15 octobre à 18h30 Mr BOUTRIG Nasreddine

Le mardi 15 octobre à 19h15 Mr GIROUD Mickael

Le mardi 15 octobre Mr GIROUD Raphael et Mr SHAIEK Wissem à 19h30

FMI - RAPPEL IMPORTANT DE DÉBUT DE SAISON Pour les CLUBS

- Chaque utilisateur étant amené à utiliser la FMI doit avoir vérifié la validité de son mot de passe avant le jour J-3 (par exemple le jeudi pour le dimanche) :

o Pour les utilisateurs qui ont l'habitude d'accéder à Footclubs : en se connectant à Footclubs (<https://footclubs.fff.fr>)

o Pour les utilisateurs FMI exclusivement (Invité FMI) : en utilisant le module dédié dans la rubrique assistance de la FMI (<https://fmi.fff.fr/assistance>)

ATTENTION :

L'équipe recevante est en charge de la FMI à cest la seule qui doit réaliser les opérations de récupération de données. L'équipe visiteuse ne doit faire que des préparations via l'interface WEB.

I) PRÉPARATION DES EQUIPES BONNES PRATIQUES L'EQUIPE RECEVANTE ET L'EQUIPE VISITEUSE

La préparation des équipes doit être réalisée via l'interface web (<https://fmi.fff.fr>) **UNIQUEMENT.**

Ceci permet de récupérer les données en temps réel et d'éviter des échanges de données inutiles sur la tablette :

- Pour les matchs du samedi => dès le mardi et jusqu'au vendredi soir 21H au plus tard
- Pour les matchs du dimanche => dès le mercredi et jusqu'au samedi soir 21H au plus tard

II) RECUPERATION DES RENCONTRES ET CHARGEMENT DES DONNEES DU MATCH UNIQUEMENT L'EQUIPE RECEVANTE

Les actions de récupération des rencontres et de chargement des données du match ne sont nécessaires **qu'une seule fois**. Elles ne doivent être réalisées que sur la tablette de l'équipe recevante :

- Pour les matchs du samedi => entre le vendredi 22 heures et le samedi 10 heures **impérativement, puis désactiver le wifi**



- Pour les matchs du dimanche => => entre le samedi 22 heures et le dimanche 10heures **impérativement, puis désactiver le wifi**

IMPORTANT : Si la récupération des données par le club recevant n'inclut pas les dernières modifications faites par l'équipe visiteuse, **il est inutile de récupérer de nouveau les données**, il suffit d'aller directement dans la partie feuille de match de la FMI pour modifier les compositions avant la rencontre au stade si besoin, l'équipe adverse fera ces ajustements.

En cas de match non joué (forfait ou report de match), **la F.M.I. doit être faite le jour même**. Impossible de la faire le lendemain.

La F.M.I. doit être envoyée impérativement avant le lundi 13 h 00

COMMISSION DELEGATIONS

REUNION DU MARDI 8 OCTOBRE 2019

PRESIDENT : CICERON FABIEN Portable : 06.33.54.57.25

MEMBRES : MM.HESNI MOHAMMED, BOULORD JEAN MARC, MONTMAYEUR MARC

Permanence Commission : 04.76.26.87.75 : tous les mardis de 16h à 20h00

Merci de **FAIRE IMPERATIVEMENT** toutes vos demandes de délégué sur l'adresse mail ci-dessous :

E-mail : delegations@isere.fff.fr

DEMANDE DE DELEGUES

Les demandes de Délégué doivent se faire par **mail officiel ou courrier avec entête du Club**.

Aucune autre demande ne sera prise en compte.

Pour le championnat : la demande doit être faite 1 mois avant la date de la rencontre.

Pour les coupes : la demande dans les 5 Jours qui suivent le tirage des rencontres.

Mesdames, Messieurs les Correspondants de Clubs :

N'oubliez pas d'avertir les officiels afin de leur confirmer: L'heure et le lieu de la rencontre.

Vous avez leurs coordonnées sur le Site du District DOCUMENTS, Trombinoscope des Délégués 2018-2019.

Communication pour les délégués :

Les délégués qui sont en D1 et D2 doivent contrôler l'éducateur qui est présent sur le banc afin de vérifier que ce soit bien l'éducateur déclaré à la commission des règlements avec le diplôme demandé pour ces divisions. Il faudra noter que les éducateurs diplômés sont bien présents à la rencontre dans l'onglet « Règlements Locaux » en précisant nom prénom et club

DESIGNATIONS :

| Samedi 12 octobre 2019 | | | | |
|-------------------------------|----------------------|----------------------------------|--------------------------|---|
| <i>Catégorie</i> | <i>Club recevant</i> | <i>Club visiteur</i> | <i>Délégué désigné</i> | <i>Répartition des frais</i> |
| <i>U20 Poule B</i> | <i>SASSENAGE</i> | <i>REVENTIN</i> | DUTCKOWSKI Yoan | Frais au Club de Sassenage Match à Autrans |
| <i>U18 D1 Poule B</i> | <i>SEYSSINS</i> | <i>VALLEE DU GUIERS</i> | MORE Claude | Caisse de Péréquation |
| <i>U18 D3 Poule C</i> | <i>CLAIX</i> | <i>SAINT GEORGES DE COMMIERS</i> | GUEDOUAR Ridha | Frais au Club de Claix |
| <i>U18 D2 Poule A</i> | <i>GONCELIN</i> | <i>MANIVAL 2</i> | NAVARRO Sébastien | Frais au Club de Manival |

| Dimanche 13 octobre 2019 | | | | |
|---------------------------------|------------------------------|---------------------------|----------------------------|------------------------------|
| <i>Catégorie</i> | <i>Club recevant</i> | <i>Club visiteur</i> | <i>Délégué désigné</i> | <i>Répartition des frais</i> |
| <i>Coupe Fabrice Marchiol</i> | <i>BEAUVOIR</i> | <i>RIVES</i> | HUGOT Daniel | Frais aux 2 Clubs |
| <i>Coupe Fabrice Marchiol</i> | <i>CASSOLARD PAS-SAGEOIS</i> | <i>O LES AVENIERES</i> | MALLET Marc | Frais aux 2 Clubs |
| <i>Coupe Fabrice Marchiol</i> | <i>TIGNIEU JAMEYZIEU</i> | <i>ISLE D ABEAU</i> | BOULORD Jean Marc | Frais aux 2 Clubs |
| <i>Coupe Fabrice Marchiol</i> | <i>PAYS D ALLEVARD</i> | <i>CROLLES</i> | AHMED HEZAM Zine | Frais aux 2 Clubs |
| <i>Coupe Fabrice Marchiol</i> | <i>FROGES</i> | <i>POISAT</i> | DIASPARRA Guillaume | Frais aux 2 Clubs |
| <i>Coupe Fabrice Marchiol</i> | <i>SAINT MARTIN D URIAGE</i> | <i>FC2A</i> | EL RHAFARI Reda | Frais aux 2 Clubs |
| <i>Coupe Fabrice Marchiol</i> | <i>SAINT QUENTIN</i> | <i>VOREPPE</i> | DURAND Nicolas | Frais aux 2 Clubs |
| <i>Coupe Lucien Balthazard</i> | <i>CROLLES 2</i> | <i>VALLEE DE GRESSE 3</i> | AVETTAND Julien | Frais aux 2 Clubs |

COMMISSION ETHIQUE ET PREVENTION

RÉUNION COMMISSION DU 08 OCTOBRE 2019

Président : M. MALLET

Présents : M., MONTMAYEUR, JP BERT, H GIROUD GARAMPON

COURRIERS

Clubs : Entente Foot les Etangs et Tullins
Educateur : Mickael GIROUD

BONUS MALUS

Le bonus-malus seniors est à jour au PV numéro 455 sur le site du District de l'Isère Football

Article 62-2-2 des règlements généraux du District concernant le Bonus/malus.....

Les clubs **peuvent contrôler régulièrement leurs** décomptes et prendre ainsi rapidement contact avec la Commission Ethique du District de l'Isère de Football afin d'obtenir d'éventuelles informations ou précisions, ou après contrôles, d'éventuelles modifications

RECIDIVE CLUBS

Le tableau à jour au PV numéro 452 est sur le site.

Les clubs ont reçu l'information sur la boîte mail officielle du club dès la parution de la sanction et le PV de la commission éthique a repris ces informations tout au long de la saison.

DELEGUES CLUBS

Comme toutes les saisons vous devez nous transmettre votre liste de personnes désignées par votre club afin d'assumer la fonction de délégué club.

Nous vous demandons de bien vouloir faire l'effort de nous transmettre votre liste en indiquant votre **numéro d'affiliation** ainsi que le **nom et numéro de licence** de chacun. **Une liste par ordre alphabétique** nous faciliterait beaucoup le travail.

Nous vous validerons les vignettes dès lors que toutes les personnes désignées auront leur licence validée et aucune validation partielle ne sera effectuée.

Liste validée : Miribel ; St Joseph de Rivière ; Asieg ; Beauvoir Royas ; Sud Isère ; Seyssins ; Bizonnas ; Lauzes ; St Paul de Varces ; Biliou. Thodure ; Oyeu ; Fontaine ; La Murette ; Saint Antoine, Moirans ; Turcs de la Verpillère Four ; Pays Allevard ; Ruy Montceau ; ND de Mesage ; Eyzin St Sorlin ; Flachères , L.C.A ; Voiron-Moirans ; Chabons ; Vallée de la Gresse. Pierre Chatel ; Poisat ; Estrablin ; Tignieu ; Velanne ; St Cassien . Goncelin ; Mos3r ; Tullins ; Manival ; Iers ; Vallée du Guiers ; Vézeronce- Huert

Liste non validée : VerSau ; UNIFOOT ; St Quentin ; Reventin ; Izeaux ; Batie Montgascon ; Corbelin

Nous vous conseillons de prendre connaissance de l'article 44 des Règlements du District.

COMMISSION FÉMININES

RÉUNION DU MARDI 8 OCTOBRE 2019

Président : Jacques Issartel

Présent : Thierry Truwant

Boite mail officielle : feminines@isere.fff.fr

COURRIERS : VOUREY-SPORT, FC ECHIROLLES.

U 18 A 8

Vourey Sport : suite à votre question de la rencontre non jouée du 28 septembre 2019, la réponse se trouve dans le PV N° 453 : Tout Match non joué sera considéré comme perdu report non autorisé.

ABBAYE : Merci au club de renseigner la commission sur les prévisions vis-à-vis de l'engagement de son équipe.

Féminine Seniors A 8

Merci au club de **Fontaine (7 licences)** de renseigner la commission sur les prévisions vis-à-vis de l'engagement de son équipe.

RAPPEL :

La commission rappelle que les courriers **FÉMININES** doivent être envoyés à la commission **FÉMININES** et non à la **SPORTIVE** !

Pour faciliter le travail de lecture il est nécessaire d'indiquer
Systématiquement :

La Catégorie, la Poule et la Journée !!!

INFORMATION : les réunions ci-dessous sont également ouvertes aux équipes féminines donc votre participation est la bienvenue quelle que soit la réunion que vous choisirez !

Les éducateurs et les dirigeants de toutes les équipes U15 et U18 jouant dans le District de l'Isère sont conviés aux dates ci-dessous à la réunion annuelle de début de saison

Secteur Grenoble –Fontaine

Le Jeudi 10 octobre à 19h au DISTRICT de l'Isère

Secteur Bièvre Valloire

Le vendredi 11 octobre à 19h à PISIEU (club de Collines) salle des fêtes

Secteur St Marcellin – Voiron

Le lundi 14 octobre à 19h à OYEU (1201 route du lac 38690 Oyeu)



PV N°455 **JEUDI 10 OCTOBRE 2019**

Secteur Basse Isère

Le vendredi 18 octobre à 19h à CHARVIEU CHAVAGNEUX (club house au siège à côté du stade)

Secteur Pontcharra – LA Mure

Le lundi 21 octobre à 19h à ST ISMIER (club de Manival) au club house du siège à côté du stade)

Toujours d'Actualité

- La dérogation pour permettre à 3 U16 et 3 U17 d'évoluer en seniors est reconduite pour l'année 2019 / 2020 avec l'accord du médecin fédéral
 - Les catégories d'âge paru sur le site du district ne concerne que les U 18 à 11
L'article 5 précise pour les U 18 jouant à 8, dans cette catégorie, il est toujours possible de faire jouer des U14, U15, U16, U17 et U18
 - Depuis l'Assemblée Fédérale de juin 2019, les U16F peuvent jouer en U15G
 - lors des rencontres de coupe ou de championnat le port des boucles D'oreilles et des piercings même strappées est strictement interdit
De même que le port d'un couvre-chef (circulaire 4.02 juillet 2014)
- Tout manquement relatif à la circulaire ci-dessus pourra faire l'objet de réserves par le club adverse ou un officiel (respect de l'article des règlements généraux FFF portant sur la tenue des joueuses et joueurs) ; ces réserves seront traitées par la commission des règlements
Seul sera autorisé le maintien des cheveux par un dispositif qui ne soit pas dangereux ni pour la joueuse, ni pour ses partenaires ou adversaires.

Le Président
J. Issartel

COMMISSION FOOT ENTREPRISE

REUNION DU MARDI 8 OCTOBRE 2019 – PV 455

Présents : Farid EL MASSOUDI - Patrick MONIER.

CORRESPONDANCE

Courriel Commission Foot Entreprise : foot-entreprise@isere.fff.fr

29. Ville de Grenoble : noté, pas d'eau chaude sur Espagnac en attente de la fin des travaux.

30. Ville de Grenoble : noté, invitation inauguration centre sportif Jean-Philippe Motte, remerciements.

31. Air Liquide : noté, transmis à la commission des arbitres.

32. ASPTT Sifac : noté(FM).

33. Villeneuve : noté, demande inscription foot à 8. Nous transmettre coordonnées correspondant.



COORDONNEES

Arbitres : Riad NASRI, 06.21.62.45.26.

Règlements : Jean-Marc BOULORD, 06.31.65.96.77.

Terrains ville de Grenoble : Dominique BOENIGEN, 06.07.24.82.69.

COUPE NATIONALE FOOT ENTREPRISE

Tour Régional. AS SFAM (26) – CD Varcès (38).

Jeudi 17/10/2019, 20h30. Stade de la Paillère, Romans-sur-Isère (26).

Prochain tour : 1/32^{èmes} de finale. Tirage au sort des 32^{èmes} de finale de la Coupe Nationale Foot Entreprise jeudi 24/10/2019 à 16h30 au siège de la FFF à Paris. Matches samedi 16/11/2019 à 15h00.

COUPES DE L'ISERE FOOT ENTREPRISE A 11

Sous réserve équipes à jour de leur situation et joueurs qualifiés.

A01. Belledonne – ASPTT 2 ST.

Lundi 14/10/2019, 20h30. Stade de la Dent de Crolles, Crolles.

A01. CEA 2 Grenoble – ASPTT 3 Sifac.

Lundi 14/10/2019, 20h15. Jean Jullien, Sassenage.

B01. Air Liquide – ASPTT 1 La Poste.

Lundi 14/10/2019, 20h30. Paul Vieux-Melchior, Sassenage.

B01. GSE – CD Varcès.

Lundi 14/10/2019, 20h00. Espagnac.

B01. Exempt : CEA 1 ST.

FOOT ENTREPRISE A 11, D1

Sous réserve équipes à jour de leur situation et joueurs qualifiés.

J02. ASPTT 2 ST – CEA 1 ST.

Lundi 21/10/2019, 20h30. Stade de la Dent de Crolles, Crolles.

J02. GSE – CD Varcès.

Lundi 21/10/2019, 20h00. Espagnac, Grenoble.

J02. Belledonne – ASPTT 1 La Poste.

Lundi 21/10/2019, 20h00. Bachelard, Grenoble.

J02. CEA 2 Grenoble – Air Liquide.

Lundi 21/10/2019, 20h15. Jean Jullien, Sassenage.

J02. Exempt : ASPTT 3 Sifac.

J03. ASPTT 3 Sifac – CEA 2 Grenoble.

Lundi 04/11/2019, 20h00. Espagnac, Grenoble.

J03. CD Varcès – Belledonne.

Lundi 04/11/2019, 20h45. St Quentin sur Isère.

J03. Air Liquide – GSE.

Lundi 04/11/2019, 20h30. Paul Vieux-Melchior, Sassenage.

J03. ASPTT 1 La Poste – ASPTT 2 ST.

Lundi 04/11/2019, 20h30. Stade de la Dent de Crolles, Crolles.

J03. Exempt : CEA 1 ST.



FOOT SENIOR A 8 ET ENTREPRISE

Rappel : les dates indiquées sur les feuilles de match correspondront aux dates du jeudi.

FOOT SENIOR A 8 ET ENTREPRISE, D1

Sous réserve équipes à jour de leur situation et joueurs qualifiés.

Matches à jouer semaine du 14 au 17/10/2019

J01. Eybens – Saint-Martin d'Uriage.

J01. Jarrie-Champ 1 – Fasson.

J01. Saint-Martin d'Hères – Deux Rochers 1.

J01. Exempt : Métropolitains.

Matches à jouer semaine du 21 au 24/10/2019

J02. Fasson – Saint-Martin d'Hères.

J02. Saint-Martin d'Uriage – Métropolitains.

J02. Deux Rochers 1 – Jarrie-Champ.

J02. Exempt : Eybens.

Matches à jouer semaine du 04 au 07/11/2019

J03. Eybens – Métropolitains.

J03. Jarrie-Champ – Saint-Martin d'Uriage.

J03. Fasson – Deux Rochers 1.

J03. Exempt : Saint-Martin d'Hères.

FOOT SENIOR A 8 ET ENTREPRISE, D2

Sous réserve équipes à jour de leur situation et joueurs qualifiés.

Matches à jouer semaine du 14 au 17/10/2019

J01. Deux Rochers 2 – Saint-Paul-de-Varces.

J01. Touvet-Terrasse – Umicore Foot.

J01. Bilieu – Fontaine Les Iles.

J01. Seyssins – Abbaye.

Matches à jouer semaine du 21 au 24/10/2019

J02. Fontaine Les Iles – Deux Rochers 2.

J02. Abbaye – Touvet-Terrasse.

J02. Umicore Foot – Seyssins.

AJ13. Bilieu – Saint-Paul-de-Varces.

Matches à jouer semaine du 04 au 07/11/2019

J03. Deux Rochers 2 – Abbaye.

J03. Seyssins – Saint-Paul-de-Varces.

J03. Bilieu – Umicore Foot.

AJ04. Fontaine Les Iles – Touvet-Terrasse

COMMISSION FUTSAL

T. 04.76.26.87.74

REUNION DU MARDI 8 OCTOBRE 2019

Présents (e) : LOUIS J. ; CARRETERO C. ; GELMO B ; M.J MUFFAT-JOLY

La Commission Futsal rappelle aux clubs
qu'elle ne reçoit que sur rendez-vous



Adresse mail de la commission : futsal@isere.fff.fr

Pour tout renseignement, vous pouvez joindre Mr CARRETERO Christophe : 06-99-88-64-01

COURRIERS :

RC Virieu F. : Lu et noté.

Futsal Picasso : Lu et noté, **désengagement de l'équipe 2**

Espoir Futsal 38 : Lu et noté.

Vie et Partage : Lu et noté.

Nuxerete Fs 38 : Lu et noté.

Mistral FC : Lu et noté.

AS Fontaine : Lu et noté.

INFO :

Championnat D2 :

Suite à désistement d'équipes, la poule sera modifiée pour passer à 8 équipes et sera calquée sur les mêmes dates que le championnat D1.

COUPE NATIONALE FUTSAL

2° tour le 13/10/2019

Bourg Les Valence Futsal / Espoir Futsal 38 (R2)

Futsal des Géants (R2) / Futsal Picasso (D1)

AS Fontaine (D2) / Nuxerete Fs 38 (D1) : Le dimanche 13/10/19 à 15h00 (Gymnase Berges, Seyssinet).

SC Revolée (D3 Lyon-Rhone) / Mistral Grenoble (D2)



PV N°455 **JEUDI 10 OCTOBRE 2019**

Championnat D1 :

1° journée (du 30/09 au 06/10/19):

Pays Voironnais Futsal 1 / Futsal O Rivois 1: A définir pour cause de Coupe Nationale Futsal (Gymnase Lafaille, Coublevie).

Vie et Partage 2 / RC Virieu Futsal 1 : Pour cause de gymnase non disponible, la rencontre est reportée à une date ultérieure.

2° journée (du 14/10 au 20/10/19):

RC Virieu Futsal 1 / Futsal Picasso 1 : Le Vendredi 18/10/19 à 20h00 (Halle des sports, Virieu).

Nuxerete Fs 38 1 / Pays Voironnais Futsal 1 : Le Samedi 19/10/19 à 20h00 (Gymnase Charles de Gaulle, Noyarey).

JOGA 2 / Vie et Partage 2 : Le Samedi 19/10/19 à 17h00 (Gymnase Reynies Bayard, Grenoble).

Futsal O. Rivois 1 / L'Arbre de vie 1 : Le Samedi 19/10/19 à 19h45 (Gymnase Pierre Beghin, Moirans).

Envoyez vos créneaux (jours et horaires des rencontres) et coordonnées du responsable d'équipe par Mail au DIF afin de renseigner le calendrier sur le site du district.

Championnat D2 :

Voir la rubrique info.

Envoyez vos créneaux (jours et horaires des rencontres) et coordonnées du responsable d'équipe par Mail au DIF afin de renseigner le calendrier sur le site du district.

COMMISSION DES REGLEMENTS

TEL 04 76 26 82 96

REUNION DU MARDI 8 OCTOBRE 2019

Présent(e)s : M. BOULORD, Mme BLANC, REPELLIN, GALLIN, HUGOT, ROBIN ;

Absents excusés : MM. PINEAU, BONO

CLUBS en infraction statut de l'éducateur D1 et D2 (art 21-2-1-c et 22-2-2)

Considérant ce qui suit :

- **Comité Directeur du mardi 27 septembre 2019.**

Compte-rendu paru au P.V. n° 454 du jeudi 03/10/2019 :

.... c) **Dérogation possible compte tenu des montées supplémentaires réalisées pour la nouvelle pyramide des championnats cette saison.**

Proposition de décider d'autoriser les personnes inscrites en formation + certification validée cette sai-

son, qui entraînent en seniors D1 et D2, de couvrir leur club pour la saison 2019-2020.

Le Président décide de passer au vote la possibilité de déroger:

Pour: 4 voix

Contre 13 voix

Abstention: 2 voix

Aucune dérogation n'est accordée.

Par ce motif, la C.R. décide :

- **JOURNEE des 07-08/09/2019** : (Journée 1) : 50€ d'amende :
BILIEU (D2-A) : Absence de l'éducateur qui a fait monter l'équipe (2018-2019 : D3)
VOREPPE (D2-B) : Absence d'éducateur diplômé CFF3 (2018-2019 : D1)
C.V.L.38 (D2-C) : Absence de l'éducateur qui a fait monter l'équipe (2018-2019 : D3)
PONTCHARRA (D2-C): Absence de l'éducateur qui a fait monter l'équipe (2018-2019 : D3)
- **JOURNEE des 21-22/09/2019 : (Journée 2) : 50€ d'amende :**
BILIEU (D2-A) : Absence de l'éducateur qui a fait monter l'équipe (2018-2019 : D3)
VOREPPE (D2-B) : Absence d'éducateur diplômé CFF3 (2018-2019 : D1)
C.V.L.38 (D2-C) : Absence de l'éducateur qui a fait monter l'équipe (2018-2019 : D3)
PONTCHARRA (D2-C): Absence de l'éducateur qui a fait monter l'équipe (2018-2019 : D3)
- **JOURNEE des 28-29/09/2019 : (Journée 3) : 50€ d'amende :**
BILIEU (D2-A) : Absence de l'éducateur qui a fait monter l'équipe (2018-2019 : D3)
VOREPPE (D2-B) : Absence d'éducateur diplômé CFF3 (2018-2019 : D1)
C.V.L.38 (D2-C) : Absence de l'éducateur qui a fait monter l'équipe (2018-2019 : D3)
PONTCHARRA (D2-C): Absence de l'éducateur qui a fait monter l'équipe (2018-2019 : D3)

COURRIERS

Un club signale la présence de U15 en U13 et ceci à titre récurrent.

C'est au club concerné par les rencontres de faire le contrôle des licences et porter réserves le cas échéant.

F.C. VAREZE : La décision de reprogrammer l'ensemble des matches non joués le 14 septembre a été prise en réunion de bureau pour toute la catégorie D3

AS GRESIVAUDAN : La mise en sommeil est valable pour une catégorie. (Ex : seniors, U15du club) mais pas pour une équipe.

Vous pouvez déclarer forfait général pour votre équipe réserve.

La saison prochaine, si reprise de votre équipe 2, vous redémarrerez dans la division inférieure.

ES IZEAUX : Votre demande d'entente VETERANS : Merci de bien vouloir inscrire votre équipe VETERANS auprès de la commission sportive afin de valider l'entente.

US BEAUVOIR ROYAS : La correction a été faite pour l'entente U13-2 avec ARTAS CHARANTONNAY

NIVOLAS : Merci de nous donner des explications sur le non fonctionnement de la feuille de match informatique pour votre match de COUPE ISERE à VALLEE BLEUE.

F C PONT DE CLAIX ; concerne U15- D2 – match du 28/09/19 PONT DE CLAIX/ABBAYE

La commission des règlements donne MATCH A JOUER à une date définie par la commission Sportive. L'équipe U15 D 2 est rétablie dans ses droits

US RUY MONTCEAU : Lu et noté - sans suite

TERRAINS SUSPENDUS

- L'équipe de FONTAINE est priée de nous communiquer pour le lundi 14 octobre au plus tard le lieu de la rencontre D5-B : FONTAINE / PONT DE CLAIX du 20/10/19.

- L'équipe de l'USVO 2 est priée de nous communiquer pour le lundi 4 novembre au plus tard le lieu de la rencontre D5-A : USVO 2 / FROGES du 10/11/19.

DECISIONS

N°10 – LES AVENIERES 2 / DOLOMIEU 2 - SENIORS – D4 – POULE D – MATCH DU 29/09/2019.

Dossier ouvert à la demande du bureau du District.

Considérant ce qui suit :

- l'article 200 des règlements généraux de la FFF,
- l'Art. 8 « Enquêtes et sanctions » des R.G. du D.I.F. : « Le bureau et ses commissions pourront faire ouvrir toute enquête ou établir toute expertise pour assurer la discipline des règlements en vigueur et la bonne gestion sportive du District ».
- La vérification auprès du fichier informatique de la LAuRAFoot, il s'avère que les joueurs du club de LES AVENIERES :

PUBILL Johann, licence saisie le 25/09/2018, enregistrée le 25/09/2019, qualifié le 30/09/2019,

MORANDINI Anthony, licence saisie le 03/09/2019, enregistrée le 28/09/2019, qualifié le 03/10/2019,

SOUABNI Mohamed, licence saisie le 19/09/2019, enregistrée le 30/09/2019, qualifié le 05/10/2019.

Par ce motif, la CR donne match perdu par pénalité avec (-1point), (zéro) but au club de LES AVENIERES. Le club de LES AVENIERES est amendé de la somme de 3x30 € = 90 € pour avoir fait jouer trois joueurs non qualifiés à la date de la rencontre.

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation.

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée, ou télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas ou par courrier électronique envoyé de l'adresse mail officielle du club, devant la commission d'Appel du District, dans un délai de 7 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District de l'Isère.

N°11 : O. LES AVENIERES 1 / LAUZES – SENIORS – D2– POULE C – MATCH DU 29/09/2019.

Considérant ce qui suit :

- l'article 200 des règlements généraux de la FFF,
- l'Art. 8 « Enquêtes et sanctions » des R.G. du D.I.F. :

« Le bureau et ses commissions pourront faire ouvrir toute enquête ou établir toute expertise pour assurer la discipline des règlements en vigueur et la bonne gestion sportive du District ».

- La vérification auprès du fichier informatique de la L.R.A.F. : il s'avère que le joueur du club de LES AVENIERES :

RIBEIRO Enzo, licence saisie le 28/09/2019, enregistrée le 28/09/2019, qualifié le 03/10/2019, n'était pas qualifié à la date de la rencontre.

Par ce motif, la CR donne match perdu par pénalité avec (-1) moins un point, (0) (zéro) but au club de LES AVENIERES pour avoir fait jouer un joueur non qualifié.

Le club de LES AVENIERES est amendé de la somme de 30€ pour avoir fait jouer un joueur non qualifié à la date de la rencontre.

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation.

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée, ou télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas ou par courrier électronique envoyé de l'adresse mail officielle du club, devant la commission d'Appel du District, dans un délai de 7 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District de l'Isère.

ENTENTES

Article 2 - Ententes entre clubs / REGLEMENT CHAMPIONNAT JEUNES DISTRICT DE L'ISERE /

2-1 - Afin de permettre la pratique du football au plus grand nombre de jeunes joueurs possible et de remédier aux difficultés rencontrées par certains clubs pour constituer, dans une catégorie donnée, une équipe complète, le statut fédéral des jeunes a donné aux Ligues Régionales la possibilité d'autoriser la création d'ententes entre deux ou plusieurs clubs dans toutes les catégories de jeunes (garçons et féminines).

Le Comité de Direction de la LAuRAFoot fixé ainsi qu'il suit les modalités de ces "Ententes".

La demande est adressée au District concerné et doit comporter :

1. L'accord écrit de chaque club.
2. La ou les catégories d'âge pour lesquelles l'Entente est demandée.
3. La désignation du club responsable, seul reconnu pour la gestion sportive de l'Entente.
4. Les raisons précises nécessitant la création de cette Entente.

L'autorisation ne sera donnée que pour une seule saison.

Les Ententes ne peuvent participer qu'au seul championnat de District et sont soumises aux mêmes obligations financières que les équipes de clubs. **Toutefois, ces équipes ne pourront pas évoluer au niveau D1 de leur catégorie.**

Par raisons précises nécessitant la création de cette Entente, il faut entendre que les clubs n'ont pas l'effectif suffisant.

| N° | Club 1 | Club 2 | Club 3/4 | Club gestionnaire |
|------------|------------------------------|------------------------|---------------|------------------------------|
| U18 | | | | |
| 1.18 | ARTAS-CHARANTON-NAY | BEAUVOIR ROYAS | | ARTAS-CHARANTON-NAY |
| 2.18 | F.C. LAUZES | F.C BALMES N.I. | | F.C BALMES N.I. |
| 3.18 | E.C.B.F. | E. FOOT ETANGS | | E.C.B.F. |
| 4.18 | C.A. GONCELIN | A.S GRESIVAUDAN | | C.A. GONCELIN |
| 5.18 | A.S CESSIEU | SEREZIN DE LA TOUR | | A.S. CESSIEU |
| 6.18 | O. COMMELLE | F.C. LIERS | C.S. FARAMANS | O. COMMELLE |
| 7-18 | US CASSOLARD | F.C. VIRIEU VALON-DRAS | | US CASSOLARD |
| 8-18 | F.C. VAREZE | F.C. COLLINES | | F.C. VAREZE |
| 9-18 | GROUPEMENT FURE ISERE | F.C. MOIRANS | | GROUPEMENT FURE ISERE |

| U15 | | | | |
|------------|---------------------|------------------------|---------------|---------------------|
| 1.15 | ARTAS-CHARANTON-NAY | BEAUVOIR ROYAS | | ARTAS-CHARANTON-NAY |
| 2.15 | F.C. LAUZES | F.C BALMES N.I. | | F.C BALMES N.I. |
| 3.15 | E.C.B.F. | E. FOOT ETANGS | | E.C.B.F. |
| 4.15 | F.C BREZINS | E.S. IZEAUX | | E.S. IZEAUX |
| 5.15 | ST CHABONS | A.S OYEU | | A.S OYEU |
| 6.15 | A.S CESSIEU | SEREZIN DE LA TOUR | | A.S. CESSIEU |
| 7.15 | O. COMMELLE | F.C. LIERS | C.S. FARAMANS | O. COMMELLE |
| 8.15 | A.S GRESIVAUDAN | C.A GONCELIN | | A.S. GRESIVAUDAN |
| 9.15 | US CASSOLARD | F.C. VIRIEU VALON-DRAS | | US CASSOLARD |

| U13 | | | | |
|------------|-----------------------|-----------------------|--|-----------------------|
| 1.13 | BEAUVOIR ROYAS | ARTAS-CHARANTON-NAY | | BEAUVOIR ROYAS |
| 2.13 | ST CHABONS | A.S OYEU | | ST CHABONS |
| 3.13 | A.S CESSIEU | SEREZIN DE LA TOUR | | A.S. CESSIEU |
| 4.13 | O. COMMELLE | C.S. FARAMANS | | C.S. FARAMANS |
| 5.13 | F.C VIRIEU-VALON-DRAS | CASSOLARD PASSA-GEOIS | | F.C VIRIEU-VALON-DRAS |
| 6.13 | UNIFOOT | C.S FOUR | | UNIFOOT |
| 7-13 | US BATIE DIVISIN | F.C. VELANNE | | US BATIE DIVISIN |

| | | | | |
|------|---------------------------|------------------------|--|---------------------------|
| 8-13 | FORMAFOOT BIEVRE VALLOIRE | UNION SPORTIVE THODURE | | FORMAFOOT BIEVRE VALLOIRE |
| 9-13 | ASF BROURBRE | LA BATIE MON-TGASCON | | LA BATIE MON-TGASCON |

U11-U10

| | | | | |
|------|---------------------------|--------------------------|--|---------------------------|
| 1.11 | E.C.B.F. | E. FOOT ETANGS | | E. FOOT ETANGS |
| 2.11 | ST CHABONS | A.S OYEU | | ST CHABONS |
| 3.11 | C.A. GONCELIN | 1, 2, 3, BOUGE | | C.A. GONCELIN |
| 4-11 | FORMAFOOT BIEVRE VALLOIRE | UNION SPORTIVE THODURE | | FORMAFOOT BIEVRE VALLOIRE |
| 5-11 | ASF BOURBRE | LA BATIE MON-TGASCON | | ASF BOURBRE |
| 6-11 | F.C. VAREZE | F.C. COLLINES | | F.C. VAREZE |
| 7-11 | US LE BOUCHAGE PASSINS | OLYMPIQUE LES AVE-NIERES | | US LE BOUCHAGE PASSINS |

U18 F

| | | | | |
|-------|---------------------------|---------------|--|----------------|
| | L.C.A. FOOT 38 | E.S. IZEAUX | | L.C.A. FOOT 38 |
| 2-18F | SAINT SIMEON DE BRESSIEUX | FCSA FOOTBALL | | BRESSIEUX |

FEMININES à 8 SENIORS

| | | | | |
|-------|-------------|-----------------|--|-------------|
| 1.SF8 | F.C. LAUZES | F.C BALMES N.I. | | F.C. LAUZES |
| 2.SF8 | UNIFOOT | C.S. FOUR | | C.S. FOUR |

VETERANS

| | | | | |
|-----|-----------|-------------|--|-----------|
| 1-V | ES IZEAUX | SILLANS VET | | ES IZEAUX |
|-----|-----------|-------------|--|-----------|

PRESIDENT
Jean Marc BOULORD
06 31 65 96 77

SECRETAIRE
Aline BLANC

COMMISSION SPORTIVE ET COUPES

RÉUNION DU 8 OCTOBRE 2019

Présents : A. Brault /L. Mazzoleni / G.Bouat / D. Guillard / D. Marchal / B.Buosi /C. Maugiron

Excusé : A. Remli

Adresse mail de la commission : sportive@isere.fff.fr

4 Montagnes : Vous devez faire vos demandes de modification d'horaire par foot-club. La communication de ces horaires par mail dans la semaine d'une rencontre ne peut être qu'exceptionnel

| | | |
|-----|---------|------|
| U10 | U10/U11 | U 11 |
|-----|---------|------|

Pont de Claix : Pas de changement possible avant la phase Printemps

Vourey Sports : Veuillez appeler le responsable de la catégorie pour avoir des explications. Merci

Académie des Colines-Agnin : le nécessaire est fait poule A-B

ASCOL Foot 38 : le nécessaire est fait Poule Z

Bourg Oisans : le nécessaire est fait Poule X

Charvieu Chavagneux : le nécessaire est fait Poule R

AS Tullins : le nécessaire est fait Poule Z

US Abbaye : lu et noté ; explications données par téléphone

Responsable Claude MAUGIRON Tél : 07 77 20 71 86

| |
|-----|
| U13 |
|-----|

Courrier : Isle d'Abeau inscrit une équipe 3 en deuxième phase. Cette inscription sera validée en 2° Phase D4. Cette équipe participera au Challenge Festival Isère U13

Challenge Festival National U13 : Organisation du 1° Tour du 19 Octobre :

Rappel de cette organisation : Les 108 équipes retenues pour ce premier tour ont été réparties dans 36 groupes de 3 équipes. Chaque équipe dispute un match de 30 minutes contre chacun de ses deux adversaires, match où il est effectué au bout de 15 minutes une pause coaching d'environ 3 minutes pour en outre les remplacements de joueurs. Ordre des rencontres à respecter. 1° match: Equipe recevante A/ Equipe B, 2° Match Equipe B / Equipe C et 3° match : Equipe A / Equipe C. L'horaire officiel de démarrage du 1° plateau est 14H00, la durée de celui-ci ne devant pas excéder 2H00. Cependant, il sera possible au club recevant de programmer un plateau à un horaire différent, ceci dans la plage horaire autorisée

pour la catégorie U13. Cette programmation pourra se faire par footclubs, **ceci pour le premier match**, la commission sportive se chargera du restant de la programmation.

Le défi jonglage devra être disputé avant le début du premier match du plateau, ceci par les 3 équipes présentes sur ce plateau

Une feuille de match spécifique pour ces plateaux du challenge festival U13 a été conçue. Elle devra être remplie par les dirigeants des 3 équipes dès leur arrivée et servira pour lister les joueurs présents et du relevé pour chaque joueur du nombre de jonglages effectués. Elle devra être adressée au district sous 24 heures sous peine d'amende

Rappel : Les deux premières équipes de chaque plateau sont qualifiées pour le tour suivant

Challenge Festival Isère :

Ce challenge concerne toutes les équipes ne participant pas au challenge Festival National. Toutes les équipes ont été réparties dans 8 poules qui disputent cette compétition en formule échiquier foot sur 4 journées.

Le défi jonglage devra être obligatoirement disputé avant le début des rencontres. La feuille de jonglage téléchargeable sur le site, doit être documentée complètement, et retournée agrafée à la feuille de match. En cas de non-retour de la feuille de défi jonglage, le club recevant sera amendé. Le premier tour de ce challenge est à disputer le 19 Octobre, et paraîtra dès ce jeudi sur le site.

Composition des 36 poules du 1° Tour du challenge National Festival

Ci-dessous la composition des 36 poules de ce premier tour. Merci aux clubs de bien se reporter au planning des rencontres, car la composition des poules est dans ce tableau en ordre alphabétique. Cette consultation peut se faire dans la rubrique coupe ou championnat. Dans la rubrique championnat, sélectionner la poule, puis l'agenda et apparaît les 3 rencontres de la poule.

| Poule | Equipe |
|-------|---------------------|
| AA | Echiroles Fc 3 |
| AA | Echiroles Surieux 1 |
| AA | Eybens Oc 1 |

| | |
|----|----------------|
| AB | Eybens Oc 4 |
| AB | Manival E.S. 2 |
| AB | Rachais E.S. 1 |

| | |
|----|--------------------|
| AC | Eybens Oc 3 |
| AC | Fc 2a 1 |
| AC | Grenoble Foot 38 3 |

| | |
|----|--------------------|
| AD | Abbaye Us 1 |
| AD | Grenoble Foot 38 2 |
| AD | Villeneuve Aja 2 |

L'HEBDOMADAIRE DU FOOTBALL AMATEUR



PV N°455

JEUDI 10 OCTOBRE 2019

| | |
|----|----------------|
| AE | Domene Asjf 1 |
| AE | Manival E.S. 1 |
| AE | Versoud Fc 1 |

| | |
|----|------------------|
| AF | Crolles Fc 1 |
| AF | Gresivaudan As 1 |
| AF | Manival E.S. 3 |

| | |
|----|------------------------|
| AG | Echirolles Fc 4 |
| AG | Seyssins Fc 1 |
| AG | St Martin D Heres Fc 2 |

| | |
|----|------------------------|
| AH | Echirolles Fc 2 |
| AH | Gieres Us 1 |
| AH | St Martin D'Herès Fc 3 |

| | |
|----|------------------------|
| AI | St Martin D'Herès Fc 1 |
| AI | St Martin Uriage Fc 1 |
| AI | Vallee Gresse Fc 1 |

| | |
|----|--------------------|
| AJ | Grenoble Foot 38 1 |
| AJ | Pont Claix Fc 1 |
| AJ | Seyssins Fc 2 |

| | |
|----|---------------------|
| AK | Claix F. 1 |
| AK | St Paul Varcès Us 1 |
| AK | Sud Isère Fc 1 |

| | |
|----|-------------------|
| AL | Eybens Oc 2 |
| AL | Jarrie Champ Us 1 |
| AL | Usvo Grenoble 2 |

| | |
|----|-----------------|
| AM | Sassenage Us 1 |
| AM | Seyssinet Ac 2 |
| AM | Usvo Grenoble 1 |

| | |
|----|----------------|
| AN | Poisat Am.C. 1 |
| AN | Seyssinet Ac 1 |
| AN | Voreppe 2 |

| | |
|----|--------------------|
| AO | Deux Rochers Fc 1 |
| AO | G.Fure Isère 1 |
| AO | Mistral Grenoble 1 |

| | |
|----|-------------------|
| AP | Deux Rochers Fc 2 |
| AP | Rives Sp. 1 |
| AP | Vinay Fc 1 |

| | |
|----|------------------|
| AQ | Echirolles Fc 1 |
| AQ | Seyssinet Ac 3 |
| AQ | Villeneuve Aja 1 |

| | |
|----|--------------|
| AR | Crossey As 1 |
| AR | Sure Fc 1 |
| AR | Voreppe 1 |

| | |
|----|----------------------|
| AS | Chirens Fc 1 |
| AS | St Geoire Valdaine 1 |
| AS | Virieu Valondras 1 |

| | |
|----|-----------------------|
| AT | Cote Saint Andre Fc 1 |
| AT | St Hilaire Cote 1 |
| AT | Vallee De L'Hien 38 1 |

| | |
|----|--------------------|
| AU | Chatte Us 1 |
| AU | Ro-Claix Us 1 |
| AU | St Marcellin Ol. 1 |

| | |
|----|-----------------------|
| AV | E.C.B.F. 1 |
| AV | Formafoot Bievre Va 1 |
| AV | Ver Sau A.S. 1 |

| | |
|----|---------------------|
| AW | Chabons St. 1 |
| AW | L.C.A Foot 38 1 |
| AW | Voiron Moirans Fc 1 |



| | |
|----|----------------------|
| AX | Dolomieu Us 1 |
| AX | Domarin As 2 |
| AX | St Andre Le Gaz As 1 |

| | |
|----|-----------------------|
| AY | Beaurepaire 1 |
| AY | Cote Saint Andre Fc 2 |
| AY | Murette Us 1 |

| | |
|----|--------------------|
| AZ | Bourgoin Fc 2 |
| AZ | Cessieu As 1 |
| AZ | Tour St Clair Fc 2 |

| | |
|----|------------------------|
| BA | Balmes Nord Isere Fc 1 |
| BA | Bourgoin Fc 4 |
| BA | Vallee Du Guiers 1 |

| | |
|----|--------------------|
| BB | Charvieu Chav Fc 1 |
| BB | Domarin As 3 |
| BB | Vezeronce Huert 1 |

| | |
|----|-----------------------|
| BC | Isle D'Abeau F.C. 1 |
| BC | Tignieu Jamezieu Fc 1 |
| BC | Tour St Clair Fc 1 |

| | |
|----|---------------|
| BD | Bourgoin Fc 1 |
|----|---------------|

| | |
|----|---------------------|
| BD | Charvieu Chav Fc 2 |
| BD | Creys-Morestel Us 1 |

| | |
|----|--------------------|
| BE | Tour St Clair Fc 3 |
| BE | Vallee Bleue Fc 1 |
| BE | Vezeronce Huert 2 |

| | |
|----|--------------------|
| BF | Bourgoin Fc 3 |
| BF | OI.Nord Dauphine 1 |
| BF | Unifoot 1 |

| | |
|----|--------------|
| BG | Cvl 38 F.C 1 |
| BG | Domarin As 1 |
| BG | Lauzes Fc 1 |

| | |
|----|---------------|
| BH | Beauvoir Us 1 |
| BH | Estrablin 1 |
| BH | Reventin 2 |

Responsable Daniel GUILLARD,
tel : 06 87 34 22 88

U15 A 8

Courrier : SAINT SIMEON DE BRESSIEUX lu et noté

Pour information, une décision sera prise lors de la prochaine réunion concernant ce championnat

Responsable : DAN MARCHAL, Tel : 06.24.79.26.38

U18

RAPPEL A TOUS LES CLUBS : Merci à tous les clubs de faire les programmations de vos horaires sur footclubs

Courriers clubs : St Hilaire de la Cote, Vinay, St Martin d'Uriage, Varèze

St Hilaire de la Cote forfait en coupe Noel Pilot

D3 Poule G : Forfait général de Vinay 2

Varèze : Voir PV 454 D3 : Les équipes n'ayant pas jouées lors de la première journée voient leur match reporté suite à une décision du Bureau merci de consulter le site

St Martin d'Uriage : Sud Isère a programmé le match à 17h00 ce qui est tout à fait autorisé, le club n'a pas besoin de votre accord, la demande étant faite le 01/10/19 pour un match prévu le 19/10/19 vous ne pouvez refuser cette demande

D3 POULE C : Le match Claix / Echirolles Surieux Journée 1 du 14/09/19 est à jouer en semaine merci au club de Claix de nous communiquer la date et l'heure

Challenge U18 Albert Brouty

Celui-ci concerne toutes les équipes qui ne peuvent participer à la coupe de l'Isère Noël PILOT, cette coupe Noël PILOT étant réservée aux équipes premières ou équipes réserves d'une équipe de ligue. Le premier tour est prévu le 09 Novembre, le tirage de ce challenge sera consultable sur le site en fin de semaine

Responsable B. BUOSI, tel : 06.74.25.85.94

U20

MOS 3R est en inactivité pour la saison 2019/2020

RAPPEL A TOUS LES CLUBS : Merci à tous les clubs de faire la programmation de vos horaires sur footclubs

Responsable B. BUOSI, tel : 06.74.25.85.94

SENIORS

Courrier de Grésivaudan : La seule possibilité que vous avez est de déclarer forfait général. Une inactivité concernerait l'ensemble de la catégorie.

Responsable : Amar REMLI, tel :

Le Président L. Mazzoleni

STADES MUNICIPAUX GRENOBLOIS

PLANNING WEEK-END

Du vendredi 18 octobre 2019 au lundi 21 octobre 2019

STADE PAUL ELKAIM - TERRAIN FOOTBALL (GAZON)

samedi 19 octobre 2019
Plateau U8/U9
FC2A /FC SEYSSINS/ UO PORTUGAL à 10h30
Match R1
GF38 2/FC RHÔNE VALLÉE à 18h00

TERRAIN UFRAPS - TERRAIN N°2 FOOTBALL (SYNTH)

samedi 19 octobre 2019
Match U15 D1
FC2A/US SASSENAGE à 17h00

STADE PORTE VILLENEUVE - TERRAIN FOOTBALL (SYNTH.)

samedi 19 octobre 2019
Match Challenge Festival National U13
AJAT VILLENEUVE/GF38 2/US ABBAYE à 13h30

STADE RAYMOND ESPAGNAC - TERRAIN N°2 FOOTBALL (SYNTH.)

samedi 19 octobre 2019
Match U18 D3
USVO/OC EYBENS 2 à 14h00
lundi 21 octobre 2019
Match Foot Entreprise
GSE/CD VARCES à 20h00

STADE VERCORS - TERRAIN N°1 FOOTBALL (SYNTH.)

samedi 19 octobre 2019
Match Challenge Festival National U13
GF38 3/FC2A/OC EYBENS 3 à 10h30
Match U17 Nationaux
GF38/BOURG EN BRESSE à 15h00
Match seniors D2
FC2A/ASIEG 2 à 18h00

STADE ARGOUGES - TERRAIN SYNTHETIQUE

samedi 19 octobre 2019
Match U15 D3
FC2A 2/AJAT VILLENEUVE à 14h00

STADE BACHELARD - TERRAIN N°1 FOOTBALL (STAB.)

lundi 21 octobre 2019
Match Foot Entreprise
BELLEDONNE/ASPTT 1 à 20h00

STADE BACHELARD - TERRAIN SYNTHETIQUE (rugby / foot à 8)

vendredi 18 octobre 2019
Match Vétérans
ASIEG/FC2A à 20h00

STADE VAUCANSON - TERRAIN FOOTBALL (Synthétique)

samedi 19 octobre 2019
Match U15 D3
FC MISTRAL 2/FC SEYSSINS 3 à 14h00

STADE VILLAGE OLYMPIQUE - TERRAIN SYNTHETIQUE

samedi 19 octobre 2019
Match Challenge Festival National U13
USVO 2/OC EYBENS 2/US JARRIE CHAMP à 13h30

Match U18 D3
USVO 2/AJAT VILLENEUVE à 16h00
dimanche 20 octobre 2019

Match seniors D4
USVO/ST GEORGES DE COMMIERS à 15h00



COMMISSION TECHNIQUE

MARDI 08 OCTOBRE 2019

INFO

Les sessions de formations et les certifications jusqu'à MI AVRIL 2020 sont ouvertes, pensez à vous inscrire dès à présent

Important : Ne sont acceptés que 3 candidats du même club par formation

MODULE U9
DES 21 ET 22 OCTOBRE 2019
SIEGE DU CLUB DE MISTRAL
74 rue Anatole France
38100 Grenoble

Liste des inscrits

| Nom | Club |
|-------------------------|----------------------------------|
| ADJEL Azdine | USVO |
| ANSELME Alexia | RIVES SP. |
| BABOULAZ Thomas | E.S. DE MANIVAL A ST ISMIER |
| BALDUCCI Leo | AUESC BAJATIERE |
| BATTAGLIA Dominique | A.S. DE FONTAINE |
| BERNARD BOULAUD Nicolas | F.C. CROLLES BERNIN |
| BLANC Louison | E.S. DE MANIVAL A ST ISMIER |
| BOUCHTAOUI Ryad | A. ITALIENNE EUROPEENNE GRENOBLE |
| BOUICH Loris | F.C. COTE SAINT ANDRE |
| CHERAIEF Nourane | A.S. SURIEUX ECHIROLLES |
| FATHALLAH Tarek | F.C. CROLLES BERNIN |
| GONCALVES Noemy | RIVES SP. |
| GUYON Samuel | A. ITALIENNE EUROPEENNE GRENOBLE |
| HAMADA Brahim | F.C. ALLOBROGES ASAFIA |

| | |
|----------------|--------------------------------------|
| HARLE Julien | ASSOCIATION SPORTIVE VEZERONCE HUERT |
| KHEDIRI Mehdi | F.C. CROLLES BERNIN |
| KONDO Louana | USVO |
| LABESSE Theo | O. ST MARCELLIN |
| LAPOUILLE Yan | AUESC BAJATIERE |
| MAATAR Lounes | SURIEUX ECHIROLLES |
| MOLTENI Muriel | ASSOCIATION SPORTIVE VEZERONCE HUERT |
| NASRI Zakaria | USVO |
| RUIZ Remy | F.C. ALLOBROGES ASAFIA |
| SUGNY Oceane | CLAIX F. |
| SY El Hadj | A.S. SURIEUX ECHIROLLES |
| TLIBA Ferial | F.C. ALLOBROGES ASAFIA |
| YANG Camylle | O. ST MARCELLIN |
| YNNA Jeremy | U.S. DOLOMOISE |
| ZEGHOUANE Adem | AUESC BAJATIERE |

MODULE U11
 DES 23 ET 24 OCTOBRE 2019
 SIEGE DU CLUB DE MISTRAL
 74 rue Anatole France
 38100 Grenoble

Liste des inscrits

| Nom | Club |
|-------------------------|-------------------------|
| ADJEL Azdine | USVO |
| BALDUCCI Leo | AUESC BAJATIERE |
| BANGOURA Alexandre | SURIEUX ECHIROLLES |
| BATTAGLIA Dominique | A.S. DE FONTAINE |
| BERNARD BOULAUD Nicolas | F.C. CROLLES BERNIN |
| BOUABID Kaiss | A.S. SURIEUX ECHIROLLES |
| BOUICH Loris | F.C. COTE SAINT ANDRE |



| | |
|------------------------|---|
| CHIBANE Hedi | ES DE MANIVAL |
| DANJOUX Guillaume | F.C. LA TOUR ST CLAIR |
| DIMITRIOU Yannis | F.C. LA TOUR ST CLAIR |
| DREVET Theo | O. ST MARCELLIN (SOUS RESERVE licence) |
| DUMONT Flavien | F.C. BOURGOIN JALLIEU |
| FATHALLAH Tarek | F.C. CROLLES BERNIN |
| GUYON Matthieu | A. ITALIENNE EUROPEENNE GRENOBLE |
| HAMADA Brahim | F.C. ALLOBROGES ASAFIA |
| HARLE Julien | ASSOCIATION SPORTIVE VEZERONCE HUERT (EXCUSE) |
| KHEDIRI Mehdi | F.C. CROLLES BERNIN |
| KONDO Louana | USVO |
| LAPOUILLE Yan | AUESC BAJATIERE |
| MEZIANE Reda | A.S. SURIEUX ECHIROLLES |
| MOLTENI Muriel | ASSOCIATION SPORTIVE VEZERONCE HUERT |
| NASRI Zakaria | USVO |
| REBAI Ayoub | A. ITALIENNE EUROPEENNE GRENOBLE |
| ROGER Thibault | O. ST MARCELLIN |
| ROTHIER Jeremy | A. S. DU GRESIVAUDAN |
| RUIZ Remy | F.C. ALLOBROGES ASAFIA |
| TETAZ RECEVEUR Clement | O. ST MARCELLIN |
| TLIBA Feriel | F.C. ALLOBROGES ASAFIA |
| YNNA Jeremy | U.S. DOLOMOISE |
| ZEGHOUANE Adem | AUESC BAJATIERE |

INFORMATION IMPORTANTE CONCERNANT LES INSCRIPTIONS EN FORMATIONS (CFF, MODULES COMPLEMENTAIRES)

Note officielle de l'IFF et de la DTN Tout détenteur d'une licence dirigeant souhaitant s'inscrire à une formation d'éducateur (CFF- Modules complémentaires) devra fournir un certificat médical de « non contre-indication à la pratique et à l'encadrement du football » datant de

FORMATIONS NOUVEAUTES 2019-2020

Inscription aux certifications

| 2018-2019 | 2019-2020 |
|---|---|
| <p>1^{ère} inscription : automatique par le District suite à la formation initiale</p> | <p>1^{ère} Inscription : <u>en ligne sur notre site (rubrique formations)</u> par le club ou le stagiaire suite à la formation initiale</p> <p>Date butoir inscription : J- 40 de la date de la certification Maximum : 3 éducateurs par club Retour rapport stage : J-10</p> |
| <p>2^{ème} inscription ou plus (suite à échec au 1^{er} passage ou absence) : demande de réinscription par mail au District</p> | <p>2^{ème} inscription ou plus (suite à échec au 1^{er} passage ou absence) : <u>Inscription en ligne sur notre site (rubrique formations)</u> par le club ou le stagiaire</p> <p>Date butoir inscription : J- 40 de la date de la certification Maximum : 3 éducateurs par club Retour rapport stage : J-10</p> |

COMMISSION DEPARTEMENTALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES

SAISON 2019 / 2020

RÉUNION DU MARDI 08 OCTOBRE 2019

PRESIDENT : CHASSIGNEU GUY

Membres CDTIS : BALDINO CATALDO - TOUILLON JEAN FRANCOIS – MOREL
FREDERIC

Infos Commission : Pour joindre la Commission : Le lundi de 10h à 15h30.
Tél : 04 76 26 82 95

Courriers : Destinés à la CDTIS sont à adresser à : terrains@isere.fff.fr

Courriers envoyés :

- MAIRIES : FROGES – POISAT – ST HILAIRE DE LA COTE - ST SAUVEUR
- LAURA FOOT :
- CLUBS : AS BOURBRE – AS VERSAU

Courriers reçus :

- MAIRIES : ECHIROLLES - FROGES – POISAT – ST MARCELLIN
- CLUBS :

Demande d'Avis Préalable: MEYLAN – CHAMP SUR DRAC

Confirmation de classement :

- Eclairage : GRENOBLE (ELKAIM) 15/10/2019
- Installation Sportive :
- Gymnase : GRENOBLE (JEAN PIERRE MOTTE) 8/10/2019

Dérogations : - Club de **PONTCHARRA** peut utiliser l'installation Sportive « ILE FRIBAUD » suite au courrier de la Mairie de PONTCHARRA pour la mise aux normes au niveau 5 de cette installation pour la saison 2019/2020.

Club **FC LA COTE ST ANDRE (U15 et U18D1)** pour utiliser l'installation Sportive Terrain synthétique avec vestiaires du gymnase.

Club de **FROGES** suite aux problèmes rencontrés sur le terrain principal « MARIUS MARAIS » (pelouse dégradée), le club de FROGES peut utiliser son terrain annexe (**Stabilisé**) pour ces rencontres officielles. Cette aire de jeu va obtenir le classement de niveau 6.

CONFORMITE DE VOS INSTALLATIONS SPORTIVES

La **CDTIS** rappelle aux clubs que pour participer aux rencontres officielles, les Installations Sportives doivent être classées suivant le règlement des Terrains et Installations Sportives approuvé par l'Assemblée Générale de la FFF en date du 31 mai 2014, est exigée par le règlement de la compétition.

Dans le cadre du Règlement de la FFF et selon le code du Sport (art.L.131.16), une installation utilisée pour l'organisation d'une manifestation ouverte à ses licenciés(es) en compétition officielle doit être classée.

RAPPEL : ACCESSION

Dans le cadre d'une accession au niveau supérieur de compétition, la mise en conformité au présent règlement devra être réalisée dès la 1^{ère} année, possibilité de renouveler 1 voir 2 ans. Le délai prévu, en ce cas fera l'objet d'un échéancier entre le propriétaire de l'installation Sportive et la CDTIS, signé par les deux parties dès la première année d'accession.

Il a été établi des niveaux de classement en correspondance avec le niveau de compétition recommandée suivant les RG du District de l'Isère (art. 40)

Art 40.1 : Les Installations Sportives des clubs opérant en **D1** et **D2** seniors masculins du District de l'ISERE doivent être classées de **Niveau 5**.

Note : Les Installations Sportives des clubs jouant à onze en **D1**, féminine ainsi qu'en U19, U17, et U15 doivent être classées de **Niveau 5**.

| | Correspondance Compétition Seniors masculins | Compétition Seniors féminines ainsi que U19 / U17 / U15 |
|--|--|---|
| Niveau 5 | D1 –D2 | D1 |
| Niveau 6 | D3 à D5 | D2 - D3 |
| Niveau Foot à 11 | Autres | |
| 4 Niveaux pour les terrains de football réduit | Foot A8, Foot A5, Foot A4, Foot A3 | |

Rappel : Installations Sportives : 1 - Dans le cas d'intempéries avec des aires de jeux impraticables, utilisé le ou les terrains de **replis classés** à votre disposition. Article 40 des RG District de l'ISERE.
2 – La configuration de l'installation sportive doit permettre d'assurer la sécurité du public et des acteurs

de chaque rencontre. L'organisateur d'une manifestation sportive est responsable de la sécurité des participants ainsi que de celle du public dans l'enceinte de l'installation sportive

La Commission des Terrains et Installations Sportives se tient à votre disposition pour vous conseiller sur la réglementation et la mise en conformité de vos installations.

NOUVEAUX DISPOSITIFS F.A.F.A SAISON 2019 / 2020

Présents : Michel MUFFAT-JOLY – Guy CHASSIGNEU – Jacques RAYMOND

Courriers: ECHIROLLES – MEYLAN - MEYRIE – ST MARTIN D'HERES

Note aux clubs : Il est demandé à tous les clubs de faire suivre les informations ci-dessous aux municipalités, collectivités qui ont des projets (**d'Equipements, de Transports et d'Emploi sur la saison 2019/2020**).

De prendre contact avec la Commission FAFA pour étudier la faisabilité du projet.

Courriers adressés par mail : terrains@isere.fff.fr

Important : Pour tous les travaux d'équipements importants (**Aire de jeu, Vestiaires, Eclairages**)

il est impératif de faire une **demande d'Avis Préalable avant de faire une demande**

FAFA.

Avis préalables :

- [Demande d'avis préalable pour une installation sportive](#)
- [Demande d'avis préalable pour un éclairage](#)

Renvoyez-les, accompagnés des pièces complémentaires, à la CDTIS-ISERE (pour trouver).

Ne pas attendre le mois d'avril 2020 pour présenter les dossiers FAFA, il sera trop tard

Les Nouveaux dispositifs « FAFA 2019 – 2020 », peuvent être consultés sur la page d'accueil du District de l'ISERE

Les Nouvelles Fiches Projet 2019-2020

https://isere.fff.fr/wp-content/uploads/sites/102/2018/10/cdc_fafa_emploi_clubs_2019_2020.pdf

https://isere.fff.fr/wp-content/uploads/sites/102/2018/10/cdc_fafa_equipement_clubs_collectivites_2019_2020.pdf

https://isere.fff.fr/wp-content/uploads/sites/102/2018/10/cdc_fafa_terrains_beach_soccer_2019_2020.pdf
https://isere.fff.fr/wp-content/uploads/sites/102/2018/10/cdc_fafa_terrains_foot5_2019_2020.pdf

https://isere.fff.fr/wp-content/uploads/sites/102/2018/10/cdc_fafa_terrains_futsal_exterieur_2019_2020.pdf

https://isere.fff.fr/wp-content/uploads/sites/102/2018/10/cdc_fafa_transport_clubs_2019_2020.pdf

Ce dispositif est ouvert à la fois aux instances Fédérales ainsi qu'aux clubs affiliés à la FFF et également, aux collectivités locales pour le dispositif « Équipements ».

Nous vous invitons à suivre le lien ci-après, <https://www.fff.fr/fafa>, afin de découvrir la page interactive où vous trouverez toutes les informations pratiques et les différentes natures de projets éligibles au dispositif FAFA : constitution d'un dossier, pièces à fournir, fiche-projet.

D'autre part, dans le cadre du partenariat établi entre la LAuRAFoot et la Région Auvergne-Rhône-Alpes, les projets « équipements » portés par les collectivités ou les clubs peuvent prétendre à l'attribution d'une aide financière complémentaire allouée par le Conseil Régional au titre du schéma de cohérence régionale du football en joignant à leur demande FAFA le document suivant :

Formulaire de demande de subvention Région Plan Football. Formulaire à demander à la commission

RAPPELS :

L'instruction des dossiers F.A.F.A doivent exclusivement s'effectuer via l'outil informatique.

La commission F.A.F.A du District de l'ISÈRE tient à préciser que tout dossier transmis qui sera jugé administrativement incomplet, sera automatiquement renvoyé au porteur de projet. Le porteur de projet disposera **d'un délai d'un mois** à compter de la notification du rejet de sa demande pour présenter à nouveau un dossier complet.



COMMISSION D'APPEL

04.76.26.87.72 – Mardi à partir de 16 H.

REUNION DU MARDI 08/10/2019

Président : M. VACHETTA.

Présents : A. SECCO (secrétaire), J. LOUIS, V. SCARPA,

Excusés : H. COBAN, F. MOREL, J. M. KODJADJANIAN, R. NODAM, G. BISERTA, F. AGACI.

APPEL REGLEMENTAIRE

NOTIFICATION DE DECISION

DOSSIER N° 01 : Appel du club des **TURCS DE GRENOBLE ET DU CLUB DE PIERRE CHATEL** en date du **20/09/2019** contestant la décision prise par la commission départementale des règlements lors de sa réunion du 17/09/2019.

Match : PIERRE CHATEL / TURCS DE GRENOBLE– SENIORS – D4 - Poule B du 08/09/2019.

Sur la sanction suivante: Match perdu aux deux équipes.

La Commission Départementale d'Appel s'est réunie le mardi 01 Octobre 2019 au siège du district de l'Isère, dans la composition suivante :

Président de séance : M. VACHETTA

Présents : A. SECCO (Secrétaire), G. BISERTA, R. NODAM, F. AGACI, V. SCARPA, J-M. KODJADJANIAN.

En présence de :

- ♣ Mr. KOCABOGA Bulent représentant le président du club des TURSC DE GRENOBLE.
- ♣ Mr. KAYA Adnan capitaine du club des TURCS DE GRENOBLE.
- ♣ Mr. LACOMBE Frédéric Président du club de PIERRE-CHATEL.
- ♣ Mr. ROBERT Bastien vice-président du club de PIERRE-CHATEL.
- ♣ Mr. MICHALLET Éric éducateur du club de PIERRE-CHATEL.
- ♣ Mr. SEYS Thomas correspondant et utilisateur de la tablette du club de PIERRE-CHATEL.
- ♣ Mr. FERKANE Mohamed arbitre officiel de la rencontre.
- ♣ Mr. Marc MALLET président Commission FMI du district de l'Isère.
- ♣ Mr. Jean-Marc BOULORD président de la commission des règlements.

L'appelant ayant pris la parole et ayant clos l'audition, les personnes auditionnées, les représentants des instances n'ayant pris part ni aux délibérations, ni à la décision.

Considérant que l'appel a été formé dans les conditions de temps et de forme prescrites à l'article 190 des Règlements Généraux de la FFF ;

Après rappel des faits et de la procédure :

Considérant que les clubs des **TURCS DE GRENOBLE** et **DE PIERRE CHATEL** ont été pénalisés par la commission des règlements de la sanction suivante: **Match perdu aux deux équipes.**

- Considérant ce qui suit pour le club des TURCS DE GRENOBLE :

- Mr. KOCABOGA Bulent représentant le président du club des TURCS DE GRENOBLE : Pas normal que le club de PIERRE-CHATEL n'ait pas fait le nécessaire avec la FMI, il n'avait pas de feuille papier vierge, c'est l'arbitre officiel qui en a sorti une de son cartable, de plus déjà en retard ils ont voulu poser une réserve.

- Mr. KAYA Adnan capitaine du club des TURCS DE GRENOBLE : C'est moi qui m'occupe de la tablette au club, celle-ci ne fonctionnait pas et le club de PIERRE-CHATEL n'avait pas de feuille papier.

Il a fallu attendre que l'arbitre en trouve une et le temps de renseigner les noms et numéro de licences cela a pris du temps sachant que l'heure limite d'un match programmé à 15h00 est 15h15. Il était 15h38 à la fin de la vérification des licences, mon président non présent au match mais en contact téléphonique m'a dit de ne pas jouer.

- Considérant ce qui suit pour le club de PIERRE-CHATEL :

- Mr. LACOMBE Frédéric Président et ROBERT Bastien vice-président du club de PIERRE-CHATEL trouvent l'attitude regrettable du club des TURCS DE GRENOBLE de ne pas jouer cette rencontre alors qu'ils se sont déplacés changés et échauffés.

- Mr. MICHALLET Éric éducateur du club de PIERRE-CHATEL : La première voiture des TURCS DE GRENOBLE est arrivée à 14h25 les autres véhicules à 14h35 pour un match à 15h00.

Quand ils ont rempli la feuille de match papier ils ont pris beaucoup de temps et quand on a voulu poser une réserve sur la qualification de leurs joueurs le ton du capitaine et de l'éducateur est devenu agressif.

- Mr. SEYS Thomas correspondant et utilisateur de la tablette du club de PIERRE-CHATEL : Au départ je n'ai pas pu ouvrir la tablette, le club des TURCS DE GRENOBLE n'ayant pas renseigné correctement sur foot club l'utilisateur de la tablette, puis j'ai voulu charger la version 3.9 à la place de la version 3.8 avec la mise à jour.

La tablette a cherché à se connecter sans succès.

- Mr. FERKANE Mohamed arbitre officiel de la rencontre : 20 Mn avant le début de la rencontre prévue à 15h00, le club de PIERRE-CHATEL ne pouvait pas charger les données du match sur la tablette, j'ai appelé Mr Marc MALLET responsable FMI du DISTRICT qui après recherche n'a pas trouvé de solution au problème

Et il m'a autorisé à utiliser une feuille de match papier.

Les deux clubs ont saisi à la main les noms et numéro de licences ce qui a provoqué un retard du coup d'envoi de 20 Mn environ.

A la fin de la vérification des licences le capitaine des TURCS DE GRENOBLE m'a confirmé qu'il ne jouait pas le match suite à la demande de leur président.

Les joueurs des deux équipes étaient en tenue, ils ont effectué l'échauffement d'avant match.

- Mr. Marc MALLET président de la Commission FMI du district de l'Isère : Le club de PIERRE

CHATEL a fait une mise à jour pour la version 3.9 alors qu'il aurait fallu désinstaller la version 3.8 et installer la version 3.9 ce qui a engendré trop de données dans les tuyaux et le blocage de la tablette.

- Mr. Jean-Marc BOULORD président de la commission des règlements : La commission a pris la décision de donner match perdu aux deux équipes suite aux rapports contradictoires des deux clubs.

Après vérification, les joueurs des deux équipes étaient qualifiés à la date de la rencontre. Le club de PIERRE-CHATEL met en avant une discussion entre le dirigeant des Turcs de Grenoble et l'arbitre officiel en langue turque, après avoir questionné l'arbitre officiel celui-ci est de nationalité algérienne et ne comprend pas la langue turque.

Considérant dans ces conditions qu'il convient d'infirmar la sanction infligée en première instance.

· **La commission départementale d'appel :**

- Infirme la décision de la commission départementale des règlements prise lors de sa réunion du 17/09/2019.
- Donne match à jouer à une date fixée par la commission sportive.
- Met les frais inhérents à la présente procédure à la charge des deux clubs.

Conformément aux dispositions de l'article 188-2 des Règlements Généraux de la F.F.F. la présente décision est susceptible d'appel devant la Commission d'Appel de la Ligue Auvergne Rhône Alpes, dans un délai de 7 jours suivant les modalités des articles 188 et 190 des R.G. de la F.F.F.

Le Président
Michel VACHETTA

Le Secrétaire
André SECCO